



Ecoles d'Arbitrage et formateurs validés 2023 - 2024

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs & Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0 (3 liens internet)		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Echéances de réponse :		

Suite à la note du 22 mars 2023 et dans le cadre du Pacte #TousEngagés, la FFBB incite les clubs à poursuivre leur engagement pour le recrutement et la formation de nos futurs officiels.

Les écoles d'arbitrage constituent un lieu privilégié pour découvrir et faire ses premiers pas dans les fonctions d'arbitres, d'OTM et d'y évoluer.

Pour rappel, les CTC n'ont plus obligation réglementaire à valider une école d'arbitrage de niveau 2, la FFBB continue à encourager les clubs à développer ces écoles qui peuvent même être mutualisées entre associations proches.

La FFBB distingue 2 niveaux de référence pour les écoles d'arbitrage :

- **L'école d'arbitrage de niveau 1** qui s'oriente vers l'animation et la formation ludique des arbitres club de la structure appelés à officier au sein du club les rencontres des plus jeunes quand aucun arbitre n'est désigné. Des supports pédagogiques sont en vente sur FFBB Store incluant une mallette pédagogique, des sifflets, des chasubles, des livrets d'arbitre club, ...
- **L'école d'arbitrage de niveau 2** qui s'engage davantage dans la formation jusqu'à préparer les arbitres du club ou de la CTC à l'examen d'arbitre départemental en permettant aux jeunes de se former dans un milieu rassurant et en leur évitant de se déplacer au loin pour suivre les formations plus éloignées que pourraient proposer les comités. Il est fortement conseillé pour ces écoles d'avoir un formateur validé par le comités/la ligue via son CTO (Conseiller Technique des Officiels) et la mise en place de stage de formateurs dans les territoires. Le Comité reste cependant responsable de la validation à l'examen des candidats proposés par l'école, des diplômes et des attestations d'assiduité aux formations.

Les Comités Départementaux pourront, s'ils le souhaitent, valoriser les actions des clubs et CTC au regard de leur engagement et de leur réussite à former des arbitres dans leurs structures ou avec des structures voisines. Récompenser ces initiatives fait d'ailleurs partie de l'utilisation possible du nouveau Fonds de Développement de l'Arbitrage.

De son côté, la FFBB continue de proposer chaque année aux clubs **d'enregistrer sur FBI leur Ecole d'Arbitrage** (au niveau 1) pour se faire connaître et propose aux comités départementaux de valider au niveau 2 les écoles répondent aux critères demandés (*).

- Enregistrement du niveau 1 sur FBI
- Demande d'enregistrement au niveau 2 à effectuer auprès du Comité qui établira une convention,

La participation à une **réunion annuelle des responsables d'écoles d'arbitrage**, lieu d'échange et d'information, constitue l'un des 5 critères préconisés pour l'obtention du niveau 2. La FFBB met à disposition des comités des supports pédagogiques à partager lors de cette réunion. La date de cette réunion devrait être envisagée sur la première partie de saison.

Pour accompagner les Comités et Ligues lors de la mise en place de ces réunions des responsables des écoles d'arbitrage de niveau 2, la FFBB propose des supports pédagogiques accessibles en cliquant sur les icônes de

l'affiche PDF téléchargeable. Vous pourrez y retrouver des liens vers des vidéos utiles pour la réunion ou la formation. [Cliquer sur ce lien pour le télécharger.](#)

Un guide de gestion FBI des Ecoles d'Arbitrage et de présentation du pacte officiel 2024 est mis à la disposition des clubs pour les aider à enregistrer leur école d'arbitrage, à déclarer leurs Arbitres Club ou OTM Club en Formation, à saisir manuellement les officiels participants aux rencontres quand cela n'est pas enregistré automatiquement sur FBI. [Cliquer sur ce lien pour le télécharger.](#)

Pour obtenir le niveau 2, l'école d'arbitrage devrait répondre à **5 exigences*** de qualité sur lesquelles elle s'engage. Les candidats à ce label peuvent utiliser l'imprimé téléchargeable : [Cliquer sur ce lien pour accéder à la page des imprimés FFBB](#) puis cliquer sur le 6^{ème} lien nommé « Ecole d'Arbitrage – Demande de validation de Niveau 2 » pour télécharger l'imprimé.

(*) Les 5 critères de l'école d'arbitrage de niveau 2 souhaitables pour un conventionnement avec le comité :

- Enregistrer au moins 2 arbitres candidats à l'examen départemental encadrés par un **formateur validé** qui devrait avoir suivi une formation dans le cadre du nouveau pacte officiels #TousEngagés. A ce titre, chaque ligue via son CTO met en place une formation de formateurs intégrant une pédagogie renouvelée pour aider à la formation et la fidélisation des officiels.
- Utiliser la mallette pédagogique et les livrets arbitres Club et arbitre Départemental de la FFBB
- Accompagner, conseiller, coacher et protéger systématiquement les arbitres en formation lors de chaque rencontre. La personne encadrante (pas forcément le formateur) peut être identifiée grâce à la chasuble fournie dans la mallette
- Promouvoir l'activité de l'école en affichant le programme de formation de l'école d'arbitrage, les photos des officiels du club, les désignations hebdomadaires des officiels du club (Edition FBI – module : Compétition, Edition : CDO-Liste des désignations en cours des officiels du club)
- Participer à la réunion des responsables (formateurs validés) d'école d'arbitrage de la CDO (date fixée par le comité départemental).

Il est souhaitable de valider les écoles d'arbitrage niveau 2 au plus tard en février pour disposer du temps nécessaire pour former les stagiaires et les présenter à une session d'examen d'arbitre départemental.

Pour accompagner les comités, le Pôle Formation et Emploi a créé :

- Une adresse ecolesarbitrage@ffbb.com permettant d'obtenir une réponse à toute question utile,
- Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage sur le site fédéral (accès en cliquant sur ce [lien](#))

Contact : Carole DELAUNÉ DAVID

E-mail : ecolesarbitrage@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ DAVID Cadre Technique Officiels	Pierre Olivier CROIZAT DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2023-09-22 NOTE LR CD CLUBS 2-PFE OFFICIELS-Information Ecoles Arbitrage et Formateurs Validés	